

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : **Marchés publics à procédure adaptée (MAPA) Délégation du Président**

Le **4 juin 2024**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 21 mai 2024

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Votants : 27

Présents : Mesdames BIRARD Cécile, BRUN Evelyne, GAIDIER Michèle.
Messieurs BATTUT Laurent, BONNET Nicolas, BOULEAU Bernard,
BRUNMUROL Laurent, CAYRE Philippe, CHABRILLAT Rémi,
CHASSANG Jean-Pierre, CHAUCOT Gérard, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves,
CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, LAGRU Alain, LANDIVAR Diego,
LOBREGAT Stéphane, MAILLARD Guy, MEALLET Roger Jean, MOLIMARD Alain,
RAVEL Pierre, RENIE Stanislas.

Pouvoirs : Madame FROMAGE Catherine (à Monsieur Laurent BATTUT),
Monsieur CINEUX Cyril (à Monsieur Laurent BRUNMUROL),
Monsieur GUITTON Florent (à Madame Evelyne BRUN),
Monsieur MENAGER Marc (à Monsieur Pierre RAVEL).

Excusés : Mesdames BRIAT Dominique, DAVID Marie, DUBIEN Ghislaine,
LAROUDIE Fabienne, TRICHARD Dorothée.
Messieurs AUSLENDER Jérôme, BEAUD Gérard, CLEMENT Jean-Marie,
CHAMPOUX Bruno.

Vu la délibération n° 2020.1226 du VALTOM du 29 septembre 2020 ayant pour objet la délégation de compétence et de signature au Président pour les Marchés Publics passés en Procédure Adaptée (MAPA) pour la durée du présent mandat, à hauteur :

- Du seuil réglementaire applicable pour les marchés de fournitures et de services ;
- Du seuil de 500 000 € HT pour les marchés de travaux.

Vu la dernière information faite sur ces marchés au comité syndical du VALTOM du 13 février 2024,

Après avoir pris connaissance du document ci-annexé,

Sur proposition du Président,

LE COMITE SYNDICAL PREND ACTE

De la présentation de la liste, ci-annexée, des marchés publics passés en procédure adaptée par le VALTOM pour la période du 16 janvier 2024 au 22 mai 2024.

FAIT ET DELIBERE, le 4 juin 2024
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Bernard BOULEAU,
Secrétaire de séance

Laurent BATTUT,
Président du VALTOM



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

VALTOM / AG du 4 juin 2024

- Liste des marchés conclus en procédure adaptée pour la période du 16/01/2024 au 22/05/2024

Numéro	Objet	Allotissement	Type	Durée initiale	Début	Fin	Date de fin Maximum	Titulaire(s)	Prix € HT / Durée totale du marché
23-12	Caractérisations Ordures Ménagères Résiduelles, biodéchets, encombrants et emballages, papiers et cartons	Non	MAPA	24 mois	01/04/2024	31/03/2026	31/03/2026	AUSTRAL INGENIERIE ET ENVIRONNEMENT (Montpellier)	121 700 €

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Convention d'occupation à titre gratuit entre M. Ventalon et le VALTOM

Le **4 juin 2024**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 21 mai 2024

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Votants : 27

Présents : Mesdames BIRARD Cécile, BRUN Evelyne, GAIDIER Michèle.
Messieurs BATTUT Laurent, BONNET Nicolas, BOULEAU Bernard,
BRUNMUROL Laurent, CAYRE Philippe, CHABRILLAT Rémi,
CHASSANG Jean-Pierre, CHAUCOT Gérard, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves,
CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, LAGRU Alain, LANDIVAR Diego,
LOBREGAT Stéphane, MAILLARD Guy, MEALLET Roger Jean, MOLIMARD Alain,
RAVEL Pierre, RENIE Stanislas.

Pouvoirs : Madame FROMAGE Catherine (à Monsieur Laurent BATTUT),
Monsieur CINEUX Cyril (à Monsieur Laurent BRUNMUROL),
Monsieur GUITTON Florent (à Madame Evelyne BRUN),
Monsieur MENAGER Marc (à Monsieur Pierre RAVEL).

Excusés : Mesdames BRIAT Dominique, DAVID Marie, DUBIEN Ghislaine,
LAROUDIE Fabienne, TRICHARD Dorothée.
Messieurs AUSLENDER Jérôme, BEAUD Gérard, CLEMENT Jean-Marie,
CHAMPOUX Bruno.

Vu la délibération n° 023.003 du 14 février 2023 relative au devenir des terrains acquis au titre du projet de quai de transbordement à proximité du pôle Vernéa ;

Une actualisation du bornage des terrains est en cours permettant la cession à titre non onéreux, à Clermont Auvergne Métropole, d'une bande linéaire nécessaire à la réalisation d'une piste cyclable, la vente à MM. Mangot et Gioux de 2 parcelles et la mise à disposition temporaire de 10 ans minimum à M. Ventalon des parcelles DI001, DI0032, DI0042, DI0044, déduction faite de la partie réservée à la piste cyclable.

Dans ce cadre, il avait été convenu d'établir entre M. Ventalon et le VALTOM un accord d'occupation temporaire. Il s'avère finalement plus opportun d'avoir recours à une autre forme juridique via une convention d'occupation à titre gratuit. Ainsi, il est convenu :

- D'une part, le renoncement express et de manière définitive de la part de M. Ventalon à solliciter la rétrocession des parcelles concernées ;
- D'autre part, la mise à disposition par le VALTOM de ces mêmes parcelles en vue de leur exploitation agricole et ce, à titre gratuit, pour 10 ans minimum, avec reconduction tacite par périodes d'1 an ensuite.

Après avoir pris connaissance du document ci-annexé,

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité**

D'autoriser le Président à signer la convention d'occupation à titre gratuit avec M. Ventalon.

FAIT ET DELIBERE, le 4 juin 2024
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Bernard BOULEAU,
Secrétaire de séance



Laurent BATTUT,
Président du VALTOM



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Convention avec le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme pour la mise en place d'un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes

Le **4 juin 2024**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 21 mai 2024

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 24

Pouvoirs : 4

Votants : 28

Présents : Mesdames BIRARD Cécile, BRUN Evelyne, DUBIEN Ghislaine, GAIDIER Michèle.
Messieurs BATTUT Laurent, BONNET Nicolas, BOULEAU Bernard, BRUNMUROL Laurent, CAYRE Philippe, CHABRILLAT Rémi, CHASSANG Jean-Pierre, CHAUCOT Gérard, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, LAGRU Alain, LANDIVAR Diego, LOBREGAT Stéphane, MAILLARD Guy, MEALLET Roger Jean, MOLIMARD Alain, RAVEL Pierre, RENIE Stanislas.

Pouvoirs : Madame FROMAGE Catherine (à Monsieur Laurent BATTUT),
Monsieur CINEUX Cyril (à Monsieur Laurent BRUNMUROL),
Monsieur GUITTON Florent (à Madame Evelyne BRUN),
Monsieur MENAGER Marc (à Monsieur Pierre RAVEL).

Excusés : Mesdames BRIAT Dominique, DAVID Marie, LAROUDIE Fabienne,
TRICHARD Dorothee.
Messieurs AUSLENDER Jérôme, BEAUD Gérard, CLEMENT Jean-Marie,
CHAMPOUX Bruno.

Conformément au décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, toute autorité territoriale, depuis le 1^{er} mai 2020, a l'obligation de mettre en place ce dispositif au sein de sa collectivité ou de son établissement public.

Le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme (CDG 63) propose aux collectivités de gérer pour leur compte ce dispositif de signalement par voie de convention.

Dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la collectivité signataire bénéficie ainsi des outils suivants :

- Une plateforme dédiée permettant de recueillir les signalements des agents, dans un cadre de confiance, neutre, impartial, indépendant et respectueux de la demande d'anonymat ;
- Une équipe d'experts ;
- Un accompagnement individualisé et personnalisé.

Le VALTOM s'engage ainsi à rendre accessible aux agents ce dispositif de signalement, à communiquer sur les modalités de celui-ci et à désigner un référent au sein de la collectivité, destinataire de tout document ou toute information en provenance du CDG 63 dans le cadre de ce dispositif.

En qualité de collectivité affiliée, la mise en place de ce service est incluse dans la cotisation obligatoire et ne donne pas lieu à une contribution financière complémentaire pour le VALTOM. La convention prend effet à compter de sa signature jusqu'au 31 décembre de l'année de la signature et sera renouvelée pour un an par tacite reconduction.

Après avoir pris connaissance du document ci-annexé,

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) du CDG 63 en date du 4 juin 2024,

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité**

D'autoriser le Président à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

FAIT ET DELIBERE, le 4 juin 2024
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Bernard BOULEAU,
Secrétaire de séance

Laurent BATTUT,
Président du VALTOM

la présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.



DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Plan d'actions égalité professionnelle femmes - hommes

Le **4 juin 2024**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 21 mai 2024

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 24

Pouvoirs : 4

Votants : 28

Présents : Mesdames BIRARD Cécile, BRUN Evelyne, DUBIEN Ghislaine, GAIDIER Michèle.
Messieurs BATTUT Laurent, BONNET Nicolas, BOULEAU Bernard,
BRUNMUROL Laurent, CAYRE Philippe, CHABRILLAT Rémi,
CHASSANG Jean-Pierre, CHAUCOT Gérard, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves,
CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, LAGRU Alain, LANDIVAR Diego,
LOBREGAT Stéphane, MAILLARD Guy, MEALLET Roger Jean, MOLIMARD Alain,
RAVEL Pierre, RENIE Stanislas.

Pouvoirs : Madame FROMAGE Catherine (à Monsieur Laurent BATTUT),
Monsieur CINEUX Cyril (à Monsieur Laurent BRUNMUROL),
Monsieur GUITTON Florent (à Madame Evelyne BRUN),
Monsieur MENAGER Marc (à Monsieur Pierre RAVEL).

Excusés : Mesdames BRIAT Dominique, DAVID Marie, LAROUDIE Fabienne,
TRICHARD Dorothee.
Messieurs AUSLENDER Jérôme, BEAUD Gérard, CLEMENT Jean-Marie,
CHAMPOUX Bruno.

Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGFP), et notamment les articles L 132-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 aout 2019 de transformation de la fonction publique, et notamment son article 5 ;

Vu le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2020-528 du 4 mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'actions relatif à l'égalité professionnelle dans la fonction publique ;

Vu le plan d'actions en faveur de l'égalité femmes - hommes présenté à l'assemblée délibérante ;

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) du Centre de Gestion (CdG) du Puy de Dôme en date du 4 juin 2024 ;

Pour assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'Etat et ses établissements publics administratifs, les collectivités territoriales et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants ainsi que les autres établissements publics mentionnés à l'article L5 du CGFP élaborent et mettent en œuvre un plan d'action pluriannuel, dont la durée ne peut excéder trois ans renouvelables.

Le VALTOM est concerné par l'instauration d'un tel plan d'actions pluriannuel fixant des orientations et des programmes de nature à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ainsi, un groupe de travail composé d'élus et d'agents du VALTOM a travaillé à l'élaboration d'un plan composé de 3 axes d'actions, détaillant les objectifs à atteindre à partir d'indicateurs précis. En voici la trame :

- 1- Développer une culture de l'égalité
 - a. Sensibiliser les élus
 - b. Sensibiliser les agents
- 2- Tendre vers l'exemplarité
 - a. Recruter sans discriminer
 - b. Accompagner dans la diversité
 - c. Prendre soin des agents
- 3- Promouvoir l'égalité dans la mise en œuvre de nos projets
 - a. Communiquer sans stéréotype
 - b. Diffuser la culture de l'égalité

Après avoir pris connaissance du document ci-annexé,

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité**

- D'approuver le plan d'action sur l'égalité professionnelle femmes - hommes du VALTOM ;
- D'autoriser le Président ou son représentant légal à faire les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE, le 4 juin 2024
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Bernard BOULEAU,
Secrétaire de séance



Laurent BATTUT,
Président du VALTOM



DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Mise à disposition de service pour un suivi des caractérisations des déchets issus de la collecte sélective

Le **4 juin 2024**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 21 mai 2024

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 24

Pouvoirs : 4

Votants : 28

Présents : Mesdames BIRARD Cécile, BRUN Evelyne, DUBIEN Ghislaine, GAIDIER Michèle.
Messieurs BATTUT Laurent, BONNET Nicolas, BOULEAU Bernard, BRUNMUROL Laurent, CAYRE Philippe, CHABRILLAT Rémi, CHASSANG Jean-Pierre, CHAUCOT Gérard, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, LAGRU Alain, LANDIVAR Diego, LOBREGAT Stéphane, MAILLARD Guy, MEALLET Roger Jean, MOLIMARD Alain, RAVEL Pierre, RENIE Stanislas.

Pouvoirs : Madame FROMAGE Catherine (à Monsieur Laurent BATTUT),
Monsieur CINEUX Cyril (à Monsieur Laurent BRUNMUROL),
Monsieur GUITTON Florent (à Madame Evelyne BRUN),
Monsieur MENAGER Marc (à Monsieur Pierre RAVEL).

Excusés : Mesdames BRIAT Dominique, DAVID Marie, LAROUDIE Fabienne,
TRICHARD Dorothee.
Messieurs AUSLENDER Jérôme, BEAUD Gérard, CLEMENT Jean-Marie,
CHAMPOUX Bruno.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et, notamment son article L.5211-4-1 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Les emballages, papiers et cartons issus de la collecte sélective des collectivités adhérentes sont triés sur le centre de tri Trivalo 63, appartenant à l'entreprise PAPREC et situé à Clermont-Ferrand. Dans le cadre du marché entre PAPREC et le VALTOM, ces emballages font l'objet de procédures de caractérisation régulières par territoire et par type de collecte, soit environ 262 caractérisations par an.

Les caractérisations permettent de définir la composition des gisements entrants et sur cette base de réaffecter par collectivité les tonnages sortants du centre de tri par matière en vue du recyclage et les refus de tri. Il en résulte le calcul du montant des recettes et des soutiens versés et la facturation des refus de tri par collectivité.

Dans le souci d'un suivi optimal et d'un contrôle accru du prestataire, il est proposé d'expérimenter jusqu'à la fin de l'année 2024, la mutualisation du service de contrôle des caractérisations pour l'ensemble des collectivités par le biais d'une mise à disposition de service entre le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) et le VALTOM.

En effet, le SBA disposant du service nécessaire en interne, il mettra à disposition une partie de ce service sur le territoire du VALTOM, en fonction des besoins, moyennant une prise en charge financière par le VALTOM rétroactivement au 19 avril 2024, à hauteur d'un demi-Equivalent Temps Plein (ETP).

Dans ce cadre, l'agent missionné pour effectuer le suivi des caractérisations sera en charge de :

- Assister aux caractérisations des emballages, papiers et cartons collectés séparément, mais également aux caractérisations des refus de process du centre de tri Trivalo 63 ;
- Vérifier le respect du protocole ;
- Contrôler la répartition des matériaux dans les différentes catégories de tri ;
- Récupérer les feuilles de caractérisation ;
- Prendre des photos des erreurs de tri ;
- Assister aux prélèvements des échantillons dans la mesure du possible lors de son temps de présence.

Après avoir pris connaissance du document ci-annexé,

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité**

- D'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition de service, à titre expérimental, avec le SBA ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget ;
- De procéder dès à présent aux démarches préalables nécessaires ;
- De charger le Président de toutes les formalités administratives et financières liées à cette convention.

FAIT ET DELIBERE, le 4 juin 2024
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Bernard BOULEAU,
Secrétaire de séance



Laurent BATTUT,
Président du VALTOM



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs

Le **4 juin 2024**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 21 mai 2024

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 24

Pouvoirs : 4

Votants : 28

Présents : Mesdames BIRARD Cécile, BRUN Evelyne, DUBIEN Ghislaine, GAIDIER Michèle.
Messieurs BATTUT Laurent, BONNET Nicolas, BOULEAU Bernard,
BRUNMUROL Laurent, CAYRE Philippe, CHABRILLAT Rémi,
CHASSANG Jean-Pierre, CHAUCOT Gérard, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves,
CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, LAGRU Alain, LANDIVAR Diego,
LOBREGAT Stéphane, MAILLARD Guy, MEALLET Roger Jean, MOLIMARD Alain,
RAVEL Pierre, RENIE Stanislas.

Pouvoirs : Madame FROMAGE Catherine (à Monsieur Laurent BATTUT),
Monsieur CINEUX Cyril (à Monsieur Laurent BRUNMUROL),
Monsieur GUITTON Florent (à Madame Evelyne BRUN),
Monsieur MENAGER Marc (à Monsieur Pierre RAVEL).

Excusés : Mesdames BRIAT Dominique, DAVID Marie, LAROUDIE Fabienne,
TRICHARD Dorothee.
Messieurs AUSLENDER Jérôme, BEAUD Gérard, CLEMENT Jean-Marie,
CHAMPOUX Bruno.

Vu la délibération n° 20242.003 du 13 février 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 83 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) du Centre De Gestion du Puy de Dôme (CDG63) en date du 4 juin 2024,

Suite au départ d'un agent pour convenances personnelles, il est proposé la suppression du poste suivant :

Nbre	Créé par délibération	Date	Catégorie	Grade	Fonction	Durée hebdomadaire
1	N° 2013-684 du 19/12/2013	01/09/2024	B	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Technicien valorisation des déchets	Temps complet

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité**

- De mettre à jour le tableau des effectifs ;
- D'autoriser le Président à faire toutes les démarches nécessaires à l'application de cette décision.

FAIT ET DELIBERE, le 4 juin 2024
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Bernard BOULEAU,
Secrétaire de séance



Laurent BATTUT,
Président du VALTOM



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Projets d'énergie renouvelable

Le **4 juin 2024**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 21 mai 2024

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 24

Pouvoirs : 4

Votants : 28

Présents : Mesdames BIRARD Cécile, BRUN Evelyne, DUBIEN Ghislaine, GAIDIER Michèle.
Messieurs BATTUT Laurent, BONNET Nicolas, BOULEAU Bernard,
BRUNMUROL Laurent, CAYRE Philippe, CHABRILLAT Rémi,
CHASSANG Jean-Pierre, CHAUCOT Gérard, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves,
CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, LAGRU Alain, LANDIVAR Diego,
LOBREGAT Stéphane, MAILLARD Guy, MEALLET Roger Jean, MOLIMARD Alain,
RAVEL Pierre, RENIE Stanislas.

Pouvoirs : Madame FROMAGE Catherine (à Monsieur Laurent BATTUT),
Monsieur CINEUX Cyril (à Monsieur Laurent BRUNMUROL),
Monsieur GUITTON Florent (à Madame Evelyne BRUN),
Monsieur MENAGER Marc (à Monsieur Pierre RAVEL).

Excusés : Mesdames BRIAT Dominique, DAVID Marie, LAROUDIE Fabienne,
TRICHARD Dorothee.
Messieurs AUSLENDER Jérôme, BEAUD Gérard, CLEMENT Jean-Marie,
CHAMPOUX Bruno.

Considérant la délibération n° 2023.040 en date du 24 octobre 2023, confiant mandat au Président du VALTOM pour mener une réflexion sur une structuration départementale unique de portage des projets liés aux énergies renouvelables et à cette fin, d'engager un processus opérationnel avec les structures existantes, le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et Territoire d'Énergie 63, pour travailler aux opportunités d'entrée du VALTOM, à parts égales avec, au capital de la SAS existante, Puy d'Énergies et à défaut de coopération, de poursuivre le développement des projets de production d'énergies renouvelables du VALTOM avec les outils déjà mis en place, à savoir VALTOM Energie Solaire (VES) avec un actionnariat partagé avec Soregies, le syndicat d'énergie de la Vienne.

Considérant les débats, qui ont fait suite à l'occasion de l'assemblée générale du VALTOM du 19 décembre 2023, sursoyant à toute décision dans l'attente d'une concertation proposée et devant être organisée par le Préfet du Puy de Dôme.

Rappelant les objectifs d'une telle démarche, à savoir :

- Contribuer localement à la maîtrise publique de la gestion de l'énergie tant sur le plan de l'approvisionnement que du cout tout en faisant travailler des entreprises locales ;
- Préserver le pouvoir d'achat de nos citoyens en développant une politique d'achat d'énergie de type gré à gré entre les collectivités, qui produisent des énergies renouvelables, et celles, qui consomment cette énergie ;
- Participer activement à la fois à la lutte contre le réchauffement climatique, à la transition énergétique et à l'autonomie énergétique de notre territoire au profit de nos citoyens en optimisant la production des différentes énergies renouvelables.

Faisant le constat après 5 à 7 mois que la concertation proposée et que les différents échanges initiés en parallèle n'ont pu aboutir à un consensus, notamment sur une gouvernance partagée et équilibrée au sein d'une structure départementale unique, il est maintenant proposé d'acter la poursuite du développement des projets photovoltaïques sur les Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) du VALTOM non encore équipées à ce jour par le biais de VES, à savoir Saint-Diéry, Saint-Eloy-les-Mines, Saint-Sauves et Vergongheon.

Concernant l'installation d'ombrières sur le pôle Vernéa, il est proposé dans un premier temps de se rapprocher de la société locale Ombrières d'Auvergne, filiale d'Assemblia.

Le VALTOM bénéficie aujourd'hui d'outils de développement des énergies renouvelables au travers des sociétés de projets, dans lesquelles il est d'ores-et-déjà partie prenante :

- VALTOM Energie Solaire (VES), à hauteur de 33 % de l'actionnariat (minorité de blocage) ;
- VALTOM Energie Biométhane (VEB), à hauteur de 49 %.

Afin de déployer les projets mentionnés ci-avant et sous réserve de négociations à mener avec Soregies, il serait pertinent que le VALTOM devienne actionnaire à hauteur de 50 % au sein de VES.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité**

- D'engager des négociations avec Soregies afin de valider une montée en capital au sein de VALTOM Energie Solaire (VES) à hauteur de 50 % maximum ;
- De relancer les projets photovoltaïques sur les Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) du VALTOM non encore équipées à ce jour par le biais de VES ainsi que le projet d'ombrières sur le pôle Vernéa avec Ombrières d'Auvergne dans un premier temps.

FAIT ET DELIBERE, le 4 juin 2024
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Bernard BOULEAU,
Secrétaire de séance

Laurent BATTUT,
Président du VALTOM



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : **Affectation définitive du résultat 2023 du budget principal du VALTOM**

Le **4 juin 2024**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 21 mai 2024

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Votants : 27

Présents : Mesdames BIRARD Cécile, BRUN Evelyne, DUBIEN Ghislaine, GAIDIER Michèle.
Messieurs BATTUT Laurent, BONNET Nicolas, BOULEAU Bernard,
BRUNMUROL Laurent, CAYRE Philippe, CHABRILLAT Rémi,
CHASSANG Jean-Pierre, CHAUCOT Gérard, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves,
CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, LAGRU Alain, LANDIVAR Diego,
LOBREGAT Stéphane, MAILLARD Guy, MEALLET Roger Jean, MOLIMARD Alain,
RAVEL Pierre.

Pouvoirs : Madame FROMAGE Catherine (à Monsieur Laurent BATTUT),
Monsieur CINEUX Cyril (à Monsieur Laurent BRUNMUROL),
Monsieur GUITTON Florent (à Madame Evelyne BRUN),
Monsieur MENAGER Marc (à Monsieur Pierre RAVEL).

Excusés : Mesdames BRIAT Dominique, DAVID Marie, LAROUDIE Fabienne,
TRICHARD Dorothee.
Messieurs AUSLENDER Jérôme, BEAUD Gérard, CLEMENT Jean-Marie,
CHAMPOUX Bruno, RENIE Stanislas.

Vu la délibération n° 2024.004 du 13 février 2024 relative à l'affectation anticipée du résultat du budget principal du VALTOM pour l'exercice 2023 ;

Il est proposé de procéder à une affectation définitive de ce résultat.

Lors de la présentation du Budget Primitif (BP) du budget principal 2024 au comité syndical du mardi 13 février 2024, le résultat avait été évalué à 17 608 867,60 €. Ce résultat a été vérifié lors du contrôle de la concordance entre le Compte Administratif (CA) et le Compte de Gestion (CG) du Receveur.

L'approbation du CG du receveur est inscrite à l'ordre du jour du présent comité syndical.

Une nouvelle délibération intitulée « affectation définitive du résultat 2023 du budget principal » doit être prise.

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023 A AFFECTER	17 608 867,60 €	A
	Pour rappel en 2022 : 15 923 857,25 €	
► Affectation en réserves pour 2023 (article 1068)		
<i>Résultat 2023 en section d'investissement</i>	- 1 868 983,80 €	
<i>Report du déficit 2022 en section d'investissement</i>	- 8 389 115,51 €	
► Solde d'exécution section d'investissement (article 001)	- 10 258 099,31 €	B
<i>Solde des RAR (dépense)</i>	- 2 792 777,60 €	C
► Besoin de financement	- 13 050 876,91 €	B+C
	Pour rappel en 2022 : - 9 897 757,00 €	
► Report en recettes de fonctionnement au BP 2024 (article 002)	4 557 990,69 €	A+B+C
	Pour rappel en 2023 : + 6 026 100,25 €	



Il est proposé de :

- Comblent le besoin de financement de la section d'investissement 2024 par une partie de l'excédent de fonctionnement 2023 à hauteur de **13 050 876,91 €** (article 1068) ;
- Reporter le montant résiduel en section de fonctionnement : **4 557 990,69 €** (article 002).

Après avoir pris connaissance des documents ci annexés,

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité**

D'approuver l'affectation définitive du résultat du budget principal du VALTOM pour l'exercice 2023.

FAIT ET DELIBERE, le 4 juin 2024
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Bernard BOULEAU,
Secrétaire de séance

Laurent BATTUT,
Président du VALTOM



DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Affectation définitive du résultat 2023 du Budget Annexe (BA) « Contrat d'Objectif Déchets Organiques Economie Circulaire (CODOEC) »

Le **4 juin 2024**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 21 mai 2024

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Votants : 27

Présents : Mesdames BIRARD Cécile, BRUN Evelyne, DUBIEN Ghislaine, GAIDIER Michèle.
Messieurs BATTUT Laurent, BONNET Nicolas, BOULEAU Bernard, BRUNMUROL Laurent, CAYRE Philippe, CHABRILLAT Rémi, CHASSANG Jean-Pierre, CHAUCOT Gérard, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, LAGRU Alain, LANDIVAR Diego, LOBREGAT Stéphane, MAILLARD Guy, MEALLET Roger Jean, MOLIMARD Alain, RAVEL Pierre.

Pouvoirs : Madame FROMAGE Catherine (à Monsieur Laurent BATTUT),
Monsieur CINEUX Cyril (à Monsieur Laurent BRUNMUROL),
Monsieur GUITTON Florent (à Madame Evelyne BRUN),
Monsieur MENAGER Marc (à Monsieur Pierre RAVEL).

Excusés : Mesdames BRIAT Dominique, DAVID Marie, LAROUDIE Fabienne,
TRICHARD Dorothee.
Messieurs AUSLENDER Jérôme, BEAUD Gérard, CLEMENT Jean-Marie,
CHAMPOUX Bruno, RENIE Stanislas.

Vu la délibération n° 2024.005 du 13 février 2024 relative à l'affectation anticipée du résultat du Budget Annexe (BA) Contrat d'Objectif Déchets Organiques Economie Circulaire (CODOEC) pour l'exercice 2023 ;

Il est proposé de procéder à une affectation définitive de ce résultat.

Lors de la présentation du Budget Primitif (BP) du budget annexe 2024 au comité syndical du mardi 13 février 2024, le résultat avait été évalué à 27 776,00 €. Ce résultat a été vérifié lors du contrôle de la concordance entre le Compte Administratif (CA) et le Compte de Gestion (CG) du Receveur.

L'approbation du CG du receveur est inscrite à l'ordre du jour du présent comité syndical.

Une nouvelle délibération intitulée « affectation définitive du résultat 2023 du budget annexe » doit être prise.

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023 A AFFECTER	27 776,00 €	A
<p>► Affectation en réserves pour 2023 (article 1068)</p>		
<i>Résultat 2023 en section d'investissement</i>	0 €	
<i>Report du déficit 2022 en section d'investissement</i>	Néant	
► Solde d'exécution section d'investissement (article 001)	0 €	B
<i>Solde des RAR (dépense)</i>	- 27 776,00 €	C
► Besoin de financement	- 27 776,00 €	B+C
► Report en recettes de fonctionnement au BP 2024 (article 002)	0 €	A+B+C

Il est proposé de combler le besoin de financement de la section d'investissement 2024 par l'excédent de fonctionnement 2023 à hauteur de **27 776,00 €** (article 1068).

Après avoir pris connaissance des documents ci-annexés,

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité**

D'approuver l'affectation définitive du résultat du budget annexe CODOEC de l'exercice 2023.

FAIT ET DELIBERE, le 4 juin 2024
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Bernard BOULEAU,
Secrétaire de séance

Laurent BATTUT,
Président du VALTOM



DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : **Compte de gestion 2023 du budget principal du VALTOM**

Le **4 juin 2024**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 21 mai 2024

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Votants : 27

Présents : Mesdames BIRARD Cécile, BRUN Evelyne, DUBIEN Ghislaine, GAIDIER Michèle.
Messieurs BATTUT Laurent, BONNET Nicolas, BOULEAU Bernard,
BRUNMUROL Laurent, CAYRE Philippe, CHABRILLAT Rémi,
CHASSANG Jean-Pierre, CHAUCOT Gérard, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves,
CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, LAGRU Alain, LANDIVAR Diego,
LOBREGAT Stéphane, MAILLARD Guy, MEALLET Roger Jean, MOLIMARD Alain,
RAVEL Pierre.

Pouvoirs : Madame FROMAGE Catherine (à Monsieur Laurent BATTUT),
Monsieur CINEUX Cyril (à Monsieur Laurent BRUNMUROL),
Monsieur GUITTON Florent (à Madame Evelyne BRUN),
Monsieur MENAGER Marc (à Monsieur Pierre RAVEL).

Excusés : Mesdames BRIAT Dominique, DAVID Marie, LAROUDIE Fabienne,
TRICHARD Dorothee.
Messieurs AUSLENDER Jérôme, BEAUD Gérard, CLEMENT Jean-Marie,
CHAMPOUX Bruno, RENIE Stanislas.

Après examen et approbation du compte administratif 2023 du budget principal du VALTOM par le Receveur, confirmation de la reprise dans ses écritures des montants de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, de tous les titres de recettes émis ainsi que de tous les mandats de paiement ordonnancés, et après avoir procédé à toutes les opérations d'ordre, qui ont été prescrites au VALTOM de passer dans ses écritures, le compte de gestion 2023, relatif au budget principal du VALTOM, établi par le Receveur, peut être présenté au comité syndical d'aujourd'hui.

Après avoir pris connaissances des documents ci-annexés,

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité**

D'approuver le compte de gestion 2023 du budget principal du VALTOM, établi par le Receveur.

FAIT ET DELIBERE, le 4 juin 2024

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Bernard BOULEAU,
Secrétaire de séance

Laurent BATTUT,
Président du VALTOM



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : **Compte de gestion 2023 du Budget Annexe (BA) du VALTOM « Contrat d'Objectif Déchets Organiques Economie Circulaire (CODOEC) »**

Le **4 juin 2024**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 21 mai 2024

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Votants : 27

Présents : Mesdames BIRARD Cécile, BRUN Evelyne, DUBIEN Ghislaine, GAIDIER Michèle.
Messieurs BATTUT Laurent, BONNET Nicolas, BOULEAU Bernard, BRUNMUROL Laurent, CAYRE Philippe, CHABRILLAT Rémi, CHASSANG Jean-Pierre, CHAUCOT Gérard, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, LAGRU Alain, LANDIVAR Diego, LOBREGAT Stéphane, MAILLARD Guy, MEALLET Roger Jean, MOLIMARD Alain, RAVEL Pierre.

Pouvoirs : Madame FROMAGE Catherine (à Monsieur Laurent BATTUT),
Monsieur CINEUX Cyril (à Monsieur Laurent BRUNMUROL),
Monsieur GUITTON Florent (à Madame Evelyne BRUN),
Monsieur MENAGER Marc (à Monsieur Pierre RAVEL).

Excusés : Mesdames BRIAT Dominique, DAVID Marie, LAROUDIE Fabienne,
TRICHARD Dorothee.
Messieurs AUSLENDER Jérôme, BEAUD Gérard, CLEMENT Jean-Marie,
CHAMPOUX Bruno, RENIE Stanislas.

Après examen et approbation du compte administratif 2023 du Budget Annexe (BA) du VALTOM Contrat d'Objectif Déchets Organiques Economie Circulaire (CODOEC) par le Receveur, confirmation de tous les titres de recettes émis ainsi que de tous les mandats de paiement ordonnancés, et après avoir procédé à toutes les opérations d'ordre, qui ont été prescrites au VALTOM de passer dans ses écritures, le compte de gestion 2023, relatif au budget annexe CODOEC, établi par le Receveur, peut être présenté au comité syndical d'aujourd'hui.

Après avoir pris connaissances des documents ci-annexés,

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité**

D'approuver le compte de gestion 2023 du budget annexe CODOEC, établi par le Receveur.

FAIT ET DELIBERE, le 4 juin 2024
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Bernard BOULEAU,
Secrétaire de séance

Laurent BATTUT,
Président du VALTOM



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : **Compte Administratif (CA) 2023 du budget principal du VALTOM**

Le **4 juin 2024**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 21 mai 2024

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Votants : 25 (le Président ne prend pas part au vote et détient un pouvoir)

Présents : Mesdames BIRARD Cécile, BRUN Evelyne, DUBIEN Ghislaine, GAIDIER Michèle.
Messieurs BATTUT Laurent, BONNET Nicolas, BOULEAU Bernard,
BRUNMUROL Laurent, CAYRE Philippe, CHABRILLAT Rémi,
CHASSANG Jean-Pierre, CHAUCOT Gérard, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves,
CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, LAGRU Alain, LANDIVAR Diego,
LOBREGAT Stéphane, MAILLARD Guy, MEALLET Roger Jean, MOLIMARD Alain,
RAVEL Pierre.

Pouvoirs : Madame FROMAGE Catherine (à Monsieur Laurent BATTUT),
Monsieur CINEUX Cyril (à Monsieur Laurent BRUNMUROL),
Monsieur GUITTON Florent (à Madame Evelyne BRUN),
Monsieur MENAGER Marc (à Monsieur Pierre RAVEL).

Excusés : Mesdames BRIAT Dominique, DAVID Marie, LAROUDIE Fabienne,
TRICHARD Dorothee.
Messieurs AUSLENDER Jérôme, BEAUD Gérard, CLEMENT Jean-Marie,
CHAMPOUX Bruno, RENIE Stanislas.

Le Compte Administratif (CA) 2023, établi par le VALTOM et tel que présenté ci-après, est conforme au compte de gestion présenté par le comptable public.

Les prévisions de l'année comptable 2023 avaient été équilibrées avec :

- Une population (double compte) prise en compte au 1^{er} janvier 2023 de 716 011 habitants ;
- Une contribution à l'habitant fixée à 33 € HT/hab. ;
- Une facturation à la tonne fixée à :
 - o 117,80 € HT/t pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et les Déchets encombrants des Ménages (DEM) ;
 - o 299,40 € HT/t pour les Refus de tri issus de la Collecte Sélective (RTCS).

Après avoir pris connaissances des documents ci-annexés,

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité,**

De :

- 1- Prendre acte de la présentation du CA, lequel se synthétise ainsi :

- Résultat de l'exercice 2023 :

	Prévu * (BP+DM)	Prévu (Hors virements et résultats)	Réalisé * (Hors virements et résultats)	Solde
Dépenses de fonctionnement	69 822 850,05 €	56 580 020,05 €	51 573 767,76 €	11 582 767,35 €
Recettes de fonctionnement	69 822 850,05 €	63 796 749,80 €	63 156 535,11 €	
Dépenses d'investissement	35 210 907,00 €	26 821 791,49 €	23 816 546,37 €	- 1 868 983,80 €
Recettes d'investissement	35 210 907,00 €	21 968 077,00 €	21 947 562,57 €	

*Ces 2 colonnes ne recouvrent pas le même périmètre d'opérations. En effet, la colonne « prévu » intègre les opérations réelles, d'ordre, le virement et le résultat du BP 2023, qui sont ainsi équilibrées, tandis que ce qui relève du « réalisé » concerne l'ensemble des mandats et titres de l'année 2023 (hors virements, résultats et restes-à-réaliser et à percevoir).

Le montant du CA fait apparaître un résultat brut :

- Excédentaire en fonctionnement : + **11 582 767,35 €** ;
- Déficitaire en investissement : - **1 868 983,80 €**.

- Exécution budgétaire 2023 et résultats de clôture :

	Résultat de clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement 2022	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	- 8 389 115,51 €		- 1 868 983,80 €	- 10 258 099,31 €
Fonctionnement	15 923 857,25 €	9 897 757,00 €	11 582 767,35 €	17 608 867,60 €
TOTAL	7 534 741,74 €	9 897 757,00 €	9 713 783,55 €	7 350 768,29 €

Restes à réaliser - Crédits d'investissement à reporter au 31/12/2023 (équilibre BP 2024)	
Section d'investissement - Dépenses	2 792 777,60 €
Section d'investissement - Recettes	0,00 €
SOLDE	2 792 777,60 €

- En fonctionnement : le résultat cumulé de la section de fonctionnement au 31 décembre 2023 est de **17 608 867,60 €**.

Il correspond au résultat brut de fonctionnement de 2023 additionné au report antérieur au 31 décembre 2022 (résultat de clôture 2022 moins la part affectée à l'investissement).

$$\text{Soit : } 11\,582\,767,35 + (15\,923\,857,25 \text{ €} - 9\,897\,757,00 \text{ €}) = 17\,608\,867,60 \text{ €}$$

→ Lors de l'affectation du résultat, afin de combler le besoin de financement, ce résultat est partiellement reporté en section d'investissement, soit 13 050 876,91 € (article 1068).

→ Le montant résiduel de 4 557 990,69 € est reporté en section de fonctionnement (article 002).

Le taux de réalisation des dépenses et recettes réelles de fonctionnement** se présentent comme suit :

Section Fonctionnement 2023		Rappel 2022
Dépenses réelles	91 % réalisées	75 % réalisées
Recettes réelles	99 % réalisées	100 % réalisées

- En investissement : le résultat cumulé de la section d'investissement au 31 décembre 2023 représente un résultat déficitaire de - **10 258 099,31 €**.

Il correspond au résultat brut d'investissement de 2023 (- 1 868 983,80 €) additionné au report du résultat de clôture de 2022 (- 8 389 115,51 €) de la section d'investissement.

Le taux de réalisation des dépenses et recettes réelles d'investissement** se présentent comme suit :

Section Investissement 2023		Rappel 2022
Dépenses réelles	96,2 % réalisées	81 % réalisées
Recettes réelles	Néant	74 % réalisées

** Ces taux de réalisations correspondent aux données réelles et font référence aux tableaux pages 3, 6, 9 et 10.

- 2- Constaté, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs du compte administratif avec les indications du compte de gestion ;
- 3- Reconnaître la sincérité des restes-à-réaliser en dépenses ou en recettes ;
- 4- Arrêter les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE, le 4 juin 2024
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Bernard BOULEAU,
Secrétaire de séance



Laurent BATTUT,
Président du VALTOM



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : **Compte Administratif (CA) 2023 du Budget Annexe (BA) CODOEC**

Le **4 juin 2024**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 21 mai 2024

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Votants : 25 (le Président ne prend pas part au vote et détient un pouvoir)

Présents : Mesdames BIRARD Cécile, BRUN Evelyne, DUBIEN Ghislaine, GAIDIER Michèle.
Messieurs BATTUT Laurent, BONNET Nicolas, BOULEAU Bernard,
BRUNMUROL Laurent, CAYRE Philippe, CHABRILLAT Rémi,
CHASSANG Jean-Pierre, CHAUCOT Gérard, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves,
CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, LAGRU Alain, LANDIVAR Diego,
LOBREGAT Stéphane, MAILLARD Guy, MEALLET Roger Jean, MOLIMARD Alain,
RAVEL Pierre.

Pouvoirs : Madame FROMAGE Catherine (à Monsieur Laurent BATTUT),
Monsieur CINEUX Cyril (à Monsieur Laurent BRUNMUROL),
Monsieur GUITTON Florent (à Madame Evelyne BRUN),
Monsieur MENAGER Marc (à Monsieur Pierre RAVEL).

Excusés : Mesdames BRIAT Dominique, DAVID Marie, LAROUDIE Fabienne,
TRICHARD Dorothee.
Messieurs AUSLENDER Jérôme, BEAUD Gérard, CLEMENT Jean-Marie,
CHAMPOUX Bruno, RENIE Stanislas.

Le compte administratif (CA) 2023 du budget annexe (BA) Contrat Objectifs Déchets Organiques et Economie Circulaire (CODOEC), établi par le VALTOM et tel que présenté ci-après, est conforme au compte de gestion présenté par le comptable public.

Il n'a pas été présenté en même temps que les budget primitif (BP) 2024, approuvé par le comité syndical lors de sa séance du 13 février 2024. Cependant, les résultats 2023 ont été repris de manière anticipée au BP 2024 et ne présentent pas de différence.

Après avoir pris connaissances des documents ci-annexés,

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité**

D'approuver le compte administratif 2023 du budget annexe CODOEC, lequel se synthétise ainsi :

- Résultat de l'exercice 2023 :

	Prévu	Réalisé	Solde
Dépenses de fonctionnement	2 643 367,00 €	2 279 247,95 €	27 776,00 €
Recettes de fonctionnement	2 643 367,00 €	2 307 023,95 €	

Dépenses d'investissement	82 391,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes d'investissement	82 391,00 €	0,00 €	

Le montant du CA fait apparaître un résultat brut excédentaire en fonctionnement : + **27 776,00 €**.

- Exécution budgétaire 2023 et résultats de clôture :

	Résultat de clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement 2022	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement			0,00 €	0,00 €
Fonctionnement			27 776,00 €	27 776,00 €
TOTAL			27 776,00 €	27 776,00 €

Restes à réaliser - Crédits d'investissement à reporter au 31/12/2023 (équilibre BP 2024)	
Section d'investissement - Dépenses	27 776,00 €
Section d'investissement - Recettes	0,00 €
SOLDE	27 776,00 €

- En fonctionnement : le résultat cumulé de la section de fonctionnement au 31 décembre 2023 est de 27 776,00 €.

Il correspond au résultat brut de fonctionnement de 2023 additionné au report antérieur au 31 décembre 2022 (résultat de clôture 2022 moins la part affectée à l'investissement).

Soit : $27\,776,00 + (0,00\,€ - 0,00\,€) = 27\,776,00\,€$

→ Lors de l'affectation du résultat, afin de combler le besoin de financement, ce résultat est reporté en section d'investissement, soit 27 776,00 € (article 1068).

Le taux de réalisation des dépenses et recettes réelles de fonctionnement se présente comme suit :

Section Fonctionnement 2023		Rappel 2022
Dépenses réelles	88,3 %	
Recettes réelles	87,3 %	

- En investissement : le résultat cumulé de la section d'investissement au 31 décembre 2023 représente un résultat de 0,00 €.

Le taux de réalisation des dépenses et recettes réelles d'investissement se présente comme suit :

Section Investissement 2023		Rappel 2022
Dépenses réelles	0 %	
Recettes réelles	0 %	

FAIT ET DELIBERE, le 4 juin 2024
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme

Bernard BOULEAU,
 Secrétaire de séance

Laurent BATTUT,
 Président du VALTOM




La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : **Décision du Président - Virement de crédits n° 1 / BP 2024**

Le **4 juin 2024**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 21 mai 2024

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Votants : 27

Présents : Mesdames BIRARD Cécile, BRUN Evelyne, DUBIEN Ghislaine, GAIDIER Michèle.
Messieurs BATTUT Laurent, BONNET Nicolas, BOULEAU Bernard,
BRUNMUROL Laurent, CAYRE Philippe, CHABRILLAT Rémi,
CHASSANG Jean-Pierre, CHAUCOT Gérard, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves,
CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, LAGRU Alain, LANDIVAR Diego,
LOBREGAT Stéphane, MAILLARD Guy, MEALLET Roger Jean, MOLIMARD Alain,
RAVEL Pierre.

Pouvoirs : Madame FROMAGE Catherine (à Monsieur Laurent BATTUT),
Monsieur CINEUX Cyril (à Monsieur Laurent BRUNMUROL),
Monsieur GUITTON Florent (à Madame Evelyne BRUN),
Monsieur MENAGER Marc (à Monsieur Pierre RAVEL).

Excusés : Mesdames BRIAT Dominique, DAVID Marie, LAROUDIE Fabienne,
TRICHARD Dorothee.
Messieurs AUSLENDER Jérôme, BEAUD Gérard, CLEMENT Jean-Marie,
CHAMPOUX Bruno, RENIE Stanislas.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Président rend compte des décisions qu'il a prise dans le cadre de la délégation qu'il a reçu du comité syndical.

Vu la délibération 2024.010 du VALTOM en date du 13 février 2024, portant sur la fongibilité des crédits et donnant délégation de pouvoir au Président pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Considérant que sur le budget principal 2024, il y a lieu d'employer les crédits inscrits au chapitre 011 et notamment à l'article 611 pour face à des dépenses liées à des réductions de titres émis sur l'exercice 2023, et dont les crédits inscrits à l'article 673 du chapitre 67 sont insuffisants.

Section	Enveloppe de virements de crédits autorisés au titre de la fongibilité sur le budget principal 2024
Fonctionnement	4 176 486,04 € HT
Investissement	1 748 419,10 € HT

Il a été procédé aux transferts de crédits suivants sur le budget principal 2024 :

Section	Montant (€ HT)	Chapitre	Article	Fonction
Fonctionnement	- 10 000,00	011	611	7213
Fonctionnement	+ 10 000,00	67	673	7213

Section	Solde de l'enveloppe de virements de crédits autorisés au titre de la fongibilité sur le budget principal 2024
Fonctionnement	4 166 486,04 € HT
Investissement	1 748 419,10 € HT

Sur proposition du Président,

LE COMITE SYNDICAL PREND ACTE

De la décision du Président relative au virement de crédits sur le budget principal du VALTOM, n°1 / BP 2024.

FAIT ET DELIBERE, le 4 juin 2024
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Bernard BOULEAU,
Secrétaire de séance

Laurent BATTUT,
Président du VALTOM



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Convention de refacturation de prestations de caractérisations sur les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), les Déchets Encombrants des Ménages (DEM), les biodéchets et la collecte sélective.

Le **4 juin 2024**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 21 mai 2024

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Votants : 27

Présents : Mesdames BIRARD Cécile, BRUN Evelyne, DUBIEN Ghislaine, GAIDIER Michèle.
Messieurs BATTUT Laurent, BONNET Nicolas, BOULEAU Bernard, BRUNMUROL Laurent, CAYRE Philippe, CHABRILLAT Rémi, CHASSANG Jean-Pierre, CHAUCOT Gérard, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, LAGRU Alain, LANDIVAR Diego, LOBREGAT Stéphane, MAILLARD Guy, MEALLET Roger Jean, MOLIMARD Alain, RAVEL Pierre.

Pouvoirs : Madame FROMAGE Catherine (à Monsieur Laurent BATTUT),
Monsieur CINEUX Cyril (à Monsieur Laurent BRUNMUROL),
Monsieur GUITTON Florent (à Madame Evelyne BRUN),
Monsieur MENAGER Marc (à Monsieur Pierre RAVEL).

Excusés : Mesdames BRIAT Dominique, DAVID Marie, LAROUDIE Fabienne,
TRICHARD Dorothée.
Messieurs AUSLENDER Jérôme, BEAUD Gérard, CLEMENT Jean-Marie,
CHAMPOUX Bruno, RENIE Stanislas.

Vu la délibération n° 2022.1365 du 08 mars 2022 ;

Vu la délibération n° 2022.1376 du 21 juin 2022 ;

Le VALTOM et ses collectivités adhérentes se sont engagées :

- Depuis 2019/2020, dans le déploiement du Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO) avec les objectifs suivants à atteindre d'ici 2025 :
 - Réduire de 50 % la part de biodéchets dans les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) ;
 - 3 fois plus de biodéchets acheminés vers le méthaniseur du pôle Vernéa via le déploiement de collectes en Porte à Porte (PAP) et en Point d'Apport Volontaire (PAV), mais aussi via la qualification de la collecte en PAP de Clermont Auvergne Métropole (CAM) pour diminuer les quantités de déchets végétaux collectées ;
 - Réduire de 12 % les tonnages de déchets végétaux collectés en déchèteries.
- Depuis le 1^{er} mai 2021, dans l'Extension des Consignes de Tri (ECT) à tous les emballages et papiers avec pour objectifs d'ici 2030 par rapport à 2018 :
 - Capter 10 % des emballages et papiers restant dans les OMR ;
 - Diminuer le taux de refus de tri à 17 % contre 22,5 %.

Ces objectifs ont en partie été définis par les méthodes de caractérisations des OMR (type MODECOM développée par l'ADEME) initiées en 2018 sur le territoire du VALTOM.

Ces caractérisations permettent, grâce à ces campagnes nationales, de déterminer les caractéristiques physiques et qualitatives des gisements de déchets et d'évaluer le gisement de matières recyclables sur le territoire du VALTOM.

Elles ont été poursuivies et mises à jour en 2022 et 2023 sur l'ensemble du territoire par le bureau d'études ELCIMAI par le biais du marché 21.11.017 attribué au 1^{er} mars 2022, et par le biais d'une convention de refacturation des prestations entre le VALTOM et ses collectivités adhérentes.

A ce jour, pour le VALTOM et ses adhérents, ces caractérisations sont indispensables pour renforcer les actions de prévention, mettre en place les équipements de traitement et de valorisation appropriés, suivre et évaluer les politiques menées au regard des objectifs à atteindre.

Pour poursuivre en 2024 et 2025 et pour optimiser la logistique et l'organisation nécessaires à la réalisation des caractérisations, le VALTOM a lancé une consultation pour mandater un bureau d'études afin de réaliser une nouvelle campagne à partir d'avril 2024 et pour deux ans.

Le prestataire retenu est le bureau d'études Austral ingénierie et environnement, situé à Montpellier.

Comme pour le précédent marché, il est proposé que le VALTOM passe commande des caractérisations demandées par les collectivités adhérentes et les refacture suivant les prix du marché, selon une convention de refacturation.

Après avoir pris connaissances des documents ci-annexés,

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité**

D'autoriser le Président à signer la convention de refacturation des caractérisations aux collectivités adhérentes

FAIT ET DELIBERE, le 4 juin 2024
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Bernard BOULEAU,
Secrétaire de séance

Laurent BATTUT,
Président du VALTOM



DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : **Marché 21 02 002 pour l'exploitation de l'Installation de Stockage de déchets Non Dangereux (ISDND) de Puy-Long, avenant n° 3**

Le **4 juin 2024**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 21 mai 2024

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Votants : 27

Présents : Mesdames BIRARD Cécile, BRUN Evelyne, DUBIEN Ghislaine, GAIDIER Michèle.
Messieurs BATTUT Laurent, BONNET Nicolas, BOULEAU Bernard, BRUNMUROL Laurent, CAYRE Philippe, CHABRILLAT Rémi, CHASSANG Jean-Pierre, CHAUCOT Gérard, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, LAGRU Alain, LANDIVAR Diego, LOBREGAT Stéphane, MAILLARD Guy, MEALLET Roger Jean, MOLIMARD Alain, RAVEL Pierre.

Pouvoirs : Madame FROMAGE Catherine (à Monsieur Laurent BATTUT),
Monsieur CINEUX Cyril (à Monsieur Laurent BRUNMUROL),
Monsieur GUITTON Florent (à Madame Evelyne BRUN),
Monsieur MENAGER Marc (à Monsieur Pierre RAVEL).

Excusés : Mesdames BRIAT Dominique, DAVID Marie, LAROUDIE Fabienne,
TRICHARD Dorothee.
Messieurs AUSLENDER Jérôme, BEAUD Gérard, CLEMENT Jean-Marie,
CHAMPOUX Bruno, RENIE Stanislas.

Vu la délibération n° 2021.1325 du 7 octobre 2021 par laquelle le VALTOM a attribué le marché 21 02 002 d'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Puy-Long, Clermont-Ferrand, à la société ONYX ARA (Véolia), dont le montant initial du marché est de 11 711 400 € HT (exploitation du casier déchets non dangereux et GER, options 1 à 7, PSE11 et 12) ;

Vu la délibération n° 2022.1420 du 20 décembre 2022 par laquelle le VALTOM a validé l'avenant n° 1 regroupant deux modifications : la réalisation de la digue n° 10 sur le casier n° 2 et la cession à l'entreprise ONYX ARA (Véolia) de l'électricité produite par le site de Puy-Long pour un montant total de 181 761,25 € HT. Le montant total du marché a donc été porté à 11 893 161,25 € HT, soit une augmentation de 1,55 %.

Vu la délibération n° 20232.68 du 24 octobre 2024 par laquelle le VALTOM a validé l'avenant n° 2 regroupant plusieurs modifications :

- La réalisation de la digue n° 11 sur le casier n° 2 ;
- L'exploitation du casier amiante ;
- L'exploitation de la centrale de valorisation pour 2024 ;
- La vente de l'électricité produite à partir du biogaz de l'ISDND de Puy-Long pour l'année 2024, pour un montant de 699 105, 50€ HT.

Le montant de l'avenant n° 2 s'élève à 699 105,50 € HT, ce qui porte le marché à 12 592 266,75 € HT, soit une augmentation totale avec les deux avenants de 7,52 %.

L'avenant n° 3, objet du présent rapport, concerne plusieurs points déjà prévus au marché :

1/ La mise à jour du prix de la Prestation Supplémentaire Eventuelle (PSE) 12 :

La PSE n° 12 concerne la mise en place d'un système de contrôle vidéo au vidage des déchets (casier), dont le montant prévisionnel du marché s'élevait à 101 000 € la première année.

Ce chiffrage initial avait été effectué alors que la réglementation à ce sujet n'était pas complète et les décrets d'application non publiés. De plus, la mise en œuvre de ce système nécessite des travaux importants, tel que le déploiement d'une infrastructure optique et électrique.

Les nouveaux devis présentés par la société ONYX ARA (Véolia) se présentent comme suit :

- Déploiement d'une infrastructure fibre optique / alimentation : 139 655,15 € HT ;
- Système caméras et informatique Étanchéité : 52 448,37 € HT ;
- Matériel de spare (pièces et matériel de rechange / secours : 4 442,31 € HT.

Le coût total fourniture et travaux est de 196 545,3 € HT soit une plus-value de 95 545,30 € HT par rapport au montant de la PSE 12.

2/ La création d'une canalisation alimentant la WAGA box :

Le projet de valorisation du biogaz (WAGA) nécessite la création d'une canalisation depuis les installations de collecte situées en amont du site, jusqu'à la plateforme où seront installés les équipements WAGA. Ces travaux sont également l'occasion de mettre en place les gaines nécessaires à de futurs réseaux électriques et numériques.

Le devis prévisionnel présenté par la société ONYX ARA (Véolia) se porte à 139 061,80 € HT.

La PSE 1 du marché (unité de contrôle et de préparation du biogaz) prévoyait des travaux pour un montant de 280 000 € HT (115 000 € HT en 2022 et 165 000 € HT en 2023), sommes non utilisées à ce jour.

Par le présent avenant il est décidé d'autoriser et de financer ces travaux dans le cadre de la PSE 1 sur les crédits non utilisés. Il n'y a donc pas d'incidence financière.

Le montant résiduel de la PSE1 est actualisé à 140 938,20 € HT.

3/ La réfection du rond-point

L'état du rond-point situé en entrée de site après le poste de pesée est dégradé et nécessite donc de réaliser des travaux de reprise des enrobés.

L'option n° 9 du marché permet de réaliser divers travaux de réaménagement. Le solde de cette option est de 117 760 € HT, hors révisions du marché (134 952,96 € HT avec), suite aux travaux de remplacement du pont-bascule de sortie du site de Puy Long.

Le devis présenté par la société ONYX ARA (Véolia) se porte à 46 682.50 € HT.

Par le présent avenant, il est décidé d'autoriser et de financer ces travaux dans le cadre de l'option n° 9. Il n'y a pas d'incidence financière.

Le solde de l'option 9 est de 71 077.50 € HT hors révision, qui pourra être utilisé ultérieurement pour d'autres travaux.

Le montant initial du marché est de 11 711 400 € HT.

Le montant de l'avenant n° 1 s'élève à 181 761,25 € HT, soit une augmentation totale de 1,55 % du marché.

Le montant de l'avenant n° 2 s'élève à 699 105,50 € HT, ce qui porte le marché à 12 592 266.75 € HT, soit une augmentation totale avec les deux avenants de 7,52 %.

Le montant de l'avenant n° 3 s'élève à 95 545,30 € ce qui porte le marché à 12 687 812,05 € HT, soit une augmentation supplémentaire de 0,75 %, soit au total avec les trois avenants de 8,34 %.

Après avoir pris connaissances des documents ci-annexés,

Sur proposition du Président,

LE COMITE SYNDICAL DECIDE, à l'unanimité

D'autoriser le Président à signer l'avenant n° 3 du marché 21 02 002 avec l'entreprise ONYX ARA (Véolia) pour un montant de 95 545,30 € HT et porté le montant du marché initial à 12 687 812,05 € HT.

FAIT ET DELIBERE, le 4 juin 2024
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Bernard BOULEAU,
Secrétaire de séance

Laurent BATTUT,
Président du VALTOM



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Convention partenariale 2024 ATMO Auvergne-Rhône-Alpes et VALTOM

Le **4 juin 2024**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 21 mai 2024

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Votants : 27

Présents : Mesdames BIRARD Cécile, BRUN Evelyne, DUBIEN Ghislaine, GAIDIER Michèle.
Messieurs BATTUT Laurent, BONNET Nicolas, BOULEAU Bernard, BRUNMUROL Laurent, CAYRE Philippe, CHABRILLAT Rémi, CHASSANG Jean-Pierre, CHAUCOT Gérard, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, LAGRU Alain, LANDIVAR Diego, LOBREGAT Stéphane, MAILLARD Guy, MEALLET Roger Jean, MOLIMARD Alain, RAVEL Pierre.

Pouvoirs : Madame FROMAGE Catherine (à Monsieur Laurent BATTUT),
Monsieur CINEUX Cyril (à Monsieur Laurent BRUNMUROL),
Monsieur GUITTON Florent (à Madame Evelyne BRUN),
Monsieur MENAGER Marc (à Monsieur Pierre RAVEL).

Excusés : Mesdames BRIAT Dominique, DAVID Marie, LAROUDIE Fabienne,
TRICHARD Dorothee.
Messieurs AUSLENDER Jérôme, BEAUD Gérard, CLEMENT Jean-Marie,
CHAMPOUX Bruno, RENIE Stanislas.

Par la délibération du 14 novembre 2013, ayant pour objet le contrôle de l'activité du pôle multifilières de valorisation Vernéa, le VALTOM a financé, à hauteur de 50 000 €, l'installation d'une station fixe de mesures de la qualité de l'air à proximité immédiate du pôle Vernéa par l'intermédiaire d'ATMO Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) avec leurs conseils pour sélectionner les paramètres à analyser.

L'objet de cette convention est de définir pour l'année 2024 les missions de chacune des parties.

Pour ATMO Auvergne-Rhône-Alpes :

- Maintenir la mesure en continu des particules fines dans l'air ambiant sur le site de Beaulieu (PM* 10, les PM 2,5 et les PM 1) ;
- Maintenir la mesure des dioxydes d'azote (Nox) en continu sur le même site ;
- Déployer un réseau complémentaire de 4 micro capteurs de particules fines PM 2,5 opérationnel à partir de juillet 2024 autour du pôle Vernéa ;
- Mettre en œuvre des actions de communication et de sensibilisation autour de la qualité de l'air lors de la Garden Party organisée par le VALTOM à Aubière.

**PM : Particulate Matter (particules microscopiques en suspension dans l'air), exemple pour PM 10 pour 10 µm (10⁻⁶ m).*

Pour le VALTOM :

- Apporter une contribution financière aux interventions d'ATMO Auvergne-Rhône-Alpes pour un montant annuel de 21 030 €, qui se décompose de la manière suivante :
 - 1 000 € de cotisation affectée au maintien d'un observatoire réglementaire de la qualité de l'air ;
 - 20 030 € de subvention au titre des missions confiées à ATMO Auvergne-Rhône-Alpes (voir ci-dessus).

Après avoir pris connaissances des documents ci-annexés,

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité**

D'autoriser le Président à signer la convention partenariale 2024 entre ATMO Auvergne-Rhône-Alpes et le VALTOM pour la surveillance de la qualité de l'air dans l'environnement du pôle multifilières de valorisation Vernéa.

FAIT ET DELIBERE, le 4 juin 2024
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Bernard BOULEAU,
Secrétaire de séance

Laurent BATTUT,
Président du VALTOM



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : **Marché 20 07 007 (2) pour l'exploitation et maintenance des stations de traitement des lixiviats de l'Installation de Stockage de déchets Non Dangereux (ISDND) d'Ambert, avenant n° 1**

Le **4 juin 2024**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 21 mai 2024

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Votants : 27

Présents : Mesdames BIRARD Cécile, BRUN Evelyne, DUBIEN Ghislaine, GAIDIER Michèle.
Messieurs BATTUT Laurent, BONNET Nicolas, BOULEAU Bernard, BRUNMUROL Laurent, CAYRE Philippe, CHABRILLAT Rémi, CHASSANG Jean-Pierre, CHAUCOT Gérard, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, LAGRU Alain, LANDIVAR Diego, LOBREGAT Stéphane, MAILLARD Guy, MEALLET Roger Jean, MOLIMARD Alain, RAVEL Pierre.

Pouvoirs : Madame FROMAGE Catherine (à Monsieur Laurent BATTUT),
Monsieur CINEUX Cyril (à Monsieur Laurent BRUNMUROL),
Monsieur GUITTON Florent (à Madame Evelyne BRUN),
Monsieur MENAGER Marc (à Monsieur Pierre RAVEL).

Excusés : Mesdames BRIAT Dominique, DAVID Marie, LAROUDIE Fabienne, TRICHARD Dorothée.
Messieurs AUSLENDER Jérôme, BEAUD Gérard, CLEMENT Jean-Marie, CHAMPOUX Bruno, RENIE Stanislas.

Le VALTOM exploite l'ancien site de stockage de déchets de La Taupe (Vergongheon – Sictom Issoire Brioude), dont les lixiviats étaient jusqu'à présent envoyés vers la Station d'épuration (STEP) communale de Sainte-Florine à proximité.

Cette STEP n'est plus en mesure de les accepter faute de capacité. Le VALTOM a dû trouver, en urgence, début 2024 une installation pour pouvoir les traiter. Le choix du site d'Ambert a été fait, car le site a les capacités techniques de traiter ces lixiviats grâce au Bio Réacteur à Membranes (BRM) en place.

L'exploitation de la station de traitement des lixiviats du site de stockage d'Ambert a été confiée par le VALTOM à l'entreprise OVIVE, pour une durée de 4 ans du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2025. Le marché prévoit le traitement de 17 000 m³ de lixiviats par an pour un montant d'environ 126 120 € HT par an, soit 504 480 € pour les 4 ans.

Au vu de la charge polluante des lixiviats du site de La Taupe, il faut prévoir un léger surcout du traitement pour ces lixiviats à hauteur de + 2,10 € HT/m³ (hors révisions de prix)

Le montant estimatif du cout du traitement de ces lixiviats par l'unité d'épuration de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) d'Ambert s'élèvera à environ 7 000 € HT pour les 16 mois restants (de janvier 2024 à avril 2025), soit une augmentation du montant total du marché de 1,39 %.

Le nouveau montant total du marché sera de 511 480 € HT.

Après avoir pris connaissances des documents ci-annexés,

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité**

D'autoriser le Président à signer l'avenant n° 1 du marché 20 07 007 avec l'entreprise OVIVE pour un montant de 7 000 € HT.

FAIT ET DELIBERE, le 4 juin 2024
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Bernard BOULEAU,
Secrétaire de séance



Laurent BATTUT,
Président du VALTOM



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Convention entre et le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) Auvergne et le VALTOM, avenant n° 5

Le **4 juin 2024**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 21 mai 2024

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Votants : 27

Présents : Mesdames BIRARD Cécile, BRUN Evelyne, DUBIEN Ghislaine, GAIDIER Michèle.
Messieurs BATTUT Laurent, BONNET Nicolas, BOULEAU Bernard, BRUNMUROL Laurent, CAYRE Philippe, CHABRILLAT Rémi, CHASSANG Jean-Pierre, CHAUCOT Gérard, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, LAGRU Alain, LANDIVAR Diego, LOBREGAT Stéphane, MAILLARD Guy, MEALLET Roger Jean, MOLIMARD Alain, RAVEL Pierre.

Pouvoirs : Madame FROMAGE Catherine (à Monsieur Laurent BATTUT),
Monsieur CINEUX Cyril (à Monsieur Laurent BRUNMUROL),
Monsieur GUITTON Florent (à Madame Evelyne BRUN),
Monsieur MENAGER Marc (à Monsieur Pierre RAVEL).

Excusés : Mesdames BRIAT Dominique, DAVID Marie, LAROUDIE Fabienne,
TRICHARD Dorothee.
Messieurs AUSLENDER Jérôme, BEAUD Gérard, CLEMENT Jean-Marie,
CHAMPOUX Bruno, RENIE Stanislas.

Vu la convention n° 2016.825 du 30 juin 2016 ;

Le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) Auvergne et le VALTOM ont signé une convention de partenariat structurée autour de plusieurs axes : échanges d'informations, mise en œuvre de projets communs, préservation et gestion de sites, accompagnement technique, communication et formations et toutes autres actions intéressants les deux parties.

Il est stipulé dans l'article 4 de la convention que chaque projet impliquant des flux financier fera l'objet d'un avenant.

Depuis 2016, 4 avenants ont été signés :

- Avenant n° 1 pour la réalisation d'une étude sur le corridor écologique « Puy-Long – Gandaillat – Crouël » ;
- Avenant n° 2 pour la prolongation de la durée de la convention, qui est désormais en tacite reconduction ;
- Avenant n° 3 pour la réalisation d'un verger conservatoire sur le site de stockage de Puy-Long ;
- Avenant n° 4 pour la végétalisation temporaire d'une partie du casier 1 du site de stockage de Puy-Long.

Les avenants n° 1 et n° 2 n'étaient pas soumis à délibération et ont été respectivement signés le 1^{er} juillet 2016 et le 1^{er} juillet 2019.

Vu la délibération n° 2020.1250 du 29 octobre 2020 autorisant le président à signer l'avenant n° 3 concernant la création d'un verger conservatoire ;

Vu la délibération n° 2022.1352 du 11 janvier 2022 autorisant le président à signer l'avenant n° 4 concernant la végétalisation temporaire d'une partie du casier 1. Il s'agissait de réaliser une couverture expérimentale temporaire de 1 ha sur le casier 1 et de reconstituer une zone de prairie sèche dans la continuité du corridor est de Clermont-Ferrand. Cette végétalisation s'est faite sur 2 zones de 5 000 m² avec des semences d'origines différentes (une venant de Gergovie et l'autre de Mozac). Une zone témoin de 1 000 m² a également été délimitée.

Le 4 avril 2024, lors de la réunion annuelle de suivi de la convention, il a été décidé de prolonger l'accompagnement du CEN Auvergne pour la végétalisation temporaire du casier 1. L'avenant n° 5 a donc pour objet :

- 2024 : Finalisation des suivis N+1 (botanique et pollinisateurs) - 2 700 € HT ;
- 2025 : suivis scientifiques N+3 des 3 zones - 6 300 € HT ;
- 2026 : rendu des suivis et actions de valorisation du projet - 1 500 € HT.

Le montant total de l'avenant 5 est de 10 500 € HT.

Après avoir pris connaissances des documents ci-annexés,

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité**

D'autoriser le Président à signer l'avenant n° 5 entre le VALTOM et le CEN Auvergne afin de prolonger jusqu'en 2026 l'accompagnement du CEN Auvergne pour la végétalisation temporaire du casier 1 pour un montant total de 10 500 € HT.

FAIT ET DELIBERE, le 4 juin 2024
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Bernard BOULEAU,
Secrétaire de séance



Laurent BATTUT,
Président du VALTOM



DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : **Soutien au développement de l'association Réagir 43**

Le **4 juin 2024**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 21 mai 2024

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Votants : 27

Présents : Mesdames BIRARD Cécile, BRUN Evelyne, DUBIEN Ghislaine, GAIDIER Michèle.
Messieurs BATTUT Laurent, BONNET Nicolas, BOULEAU Bernard,
BRUNMUROL Laurent, CAYRE Philippe, CHABRILLAT Rémi,
CHASSANG Jean-Pierre, CHAUCOT Gérard, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves,
CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, LAGRU Alain, LANDIVAR Diego,
LOBREGAT Stéphane, MAILLARD Guy, MEALLET Roger Jean, MOLIMARD Alain,
RAVEL Pierre.

Pouvoirs : Madame FROMAGE Catherine (à Monsieur Laurent BATTUT),
Monsieur CINEUX Cyril (à Monsieur Laurent BRUNMUROL),
Monsieur GUITTON Florent (à Madame Evelyne BRUN),
Monsieur MENAGER Marc (à Monsieur Pierre RAVEL).

Excusés : Mesdames BRIAT Dominique, DAVID Marie, LAROUDIE Fabienne,
TRICHARD Dorothee.
Messieurs AUSLENDER Jérôme, BEAUD Gérard, CLEMENT Jean-Marie,
CHAMPOUX Bruno, RENIE Stanislas.

Créée en 2004 sous forme associative, Réagir 43 est une structure d'insertion menant les activités suivantes :

- La collecte / récupération auprès de particuliers, d'entreprises ou de collectivités des dons de toutes sortes hors textile ;
- Vente des objets après avoir été triés, nettoyés, vérifiés et éventuellement réparés/restaurés au sein du magasin solidaire ;
- Ateliers :
 - o Restauration de meubles (décapage, ponçage, réparation, finition, décoration) ;
 - o Réutilisation palettes : fabrication de meubles et fabrication de bûchettes allume feu ;
 - o Atelier électroménager (réparation, vérification, nettoyage) ;
 - o Atelier cycles et petite motoculture (réparation, vérification, nettoyage) ;
 - o Atelier bois : fabrication d'abris de jardin ou dérivés (niches, poulaillers ...) ou mobilier extérieur en bois (tables de pique-nique).
- Services extérieurs :
 - o Déménagements sociaux (convention avec le conseil départemental de la Haute-Loire) pour des personnes à faibles revenus ;
 - o Ramassage à domicile de déchets végétaux pour des particuliers et dépôts en déchèterie ;
 - o Vidage de maisons et nettoyage à la demande de notaires, agences immobilières ou particuliers.
- Sous-traitance pour une entreprise de cartonnage.

21 à 25 personnes en Contrat à Durée Déterminée en Insertion (CDDI) travaillent à Réagir 43 à temps partiel (soit 17 Equivalent Temps Plein agréés en 2023), encadrés par 5 salariés permanents.

Réagir 43 est installée à Brioude et intervient sur l'arrondissement de Brioude et les cantons limitrophes.

Réagir 43 a décidé de mieux organiser ses activités de réemploi et de créer une recyclerie. Ceci se traduit par :

- Une adhésion au réseau régional des ressourceries recycleries en septembre 2023 ;
- Une mise en place de la traçabilité complète des entrants et sortants ;
- Des conventions avec différents éco-organismes pour diminuer sensiblement le volume actuel de déchets (en cours) ;
- Une formation des salariés pour améliorer les techniques de réparation, démantèlement, et augmenter le réemploi ;
- Un développement du partenariat avec les entreprises locales pour alimenter la matériauthèque ;
- La mise en place d'activités de sensibilisation pour la population locale.

Ceci implique :

- Une extension de la zone de chalandise :
 - o Extension géographique ;
 - o Augmentation du volume de la collecte sur la zone actuelle grâce à une meilleure communication et signalisation ;
 - o Une collecte en déchèterie.
- Un agrandissement et un réaménagement des locaux :
 - o Augmentation de la surface de vente (+ 270 m²) ;
 - o Augmentation de la surface de stockage et aménagement d'un espace spécifique fermé consacré aux bennes des éco-organismes ;
 - o Réorganisation complète des flux entrants et sortants.
- L'achat d'un véhicule supplémentaire pour la collecte ;

- Le développement des activités de sensibilisation vers d'autres publics.

Le développement de l'activité ressourcerie entrainerait la création de 2 emplois en CDDI, à temps plein (demande prévue à la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarité et de la Protection des Populations - DDETSPP - de la Haute-Loire) et de 2 encadrants supplémentaires.

En 2023, Réagir 43 a collecté 550 t d'objets (estimation) et en a valorisé 450 t grâce aux ventes en magasin (440 t) et au recyclage de la ferraille (10 t).

L'association envisage une augmentation du volume de collecte d'au moins 20 % (soit 660 t) en 2024, tant auprès des particuliers que des professionnels, dans le cadre de ce projet.

Les prévisions de valorisation pour les 3 années suivantes sont réparties comme suit :

- 2024 : 527,5 t ventes magasin, 2,5 t Eco-organismes et 10 t recyclage ferraille ;
- 2025 : + 1 % ;
- 2026 : + 1%.

Le projet devrait aussi permettre de diminuer de 75 % le tonnage déposé en déchèterie (passant ainsi de 100 t par an à 30 t).

Concernant les actions de sensibilisation, elles concernent la réduction des déchets, le recyclage, le réemploi... Des ateliers de réparation sont également organisés.

Les publics touchés sont variés : jeunes en classe Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire, demandeurs d'emplois, personnes effectuant des Travaux Non Rémunérés ; jeunes de l'Institut Médico Educatif, résidents d'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), particuliers dans le cadre de stage à thème (électronique, décoration, ...), publics cibles de différentes associations (ALIS Trait d'Union, Caisse d'Allocations Familiales, ...).

L'association prévoit d'étendre ses actions de sensibilisation aux établissements scolaires, aux professionnels, aux organismes et/ou associations et de proposer de nouveaux thèmes.

A ce jour, l'association est soutenue par :

- Le SICTOM Issoire Brioude (SIB) ;
- Le réseau des ressourceries d'Auvergne Rhône Alpes (AuRA) et les ressourceries du secteur ;
- Les entreprises et commerces, les artisans (collecte des surplus et invendus, alimentation de la matériauthèque) ;
- La mairie de Brioude (mise à disposition de locaux) ;
- L'Etat par l'intermédiaire de la DDETSPP de la Haute-Loire ;
- Les associations caritatives et les travailleurs sociaux, les chantiers d'insertion du territoire, Etape Auvergne (Vergongheon) ;
- Les organismes de formation et prescripteurs emploi (France travail, Cap Emploi, Mission locale ...) ;
- Le réseau Chantier Ecole ;
- Les établissements scolaires, les Etablissements sociaux d'aide par le Travail, les EHPAD, ...

Le budget présenté concerne le projet de création de la ressourcerie et pas de l'ensemble de l'activité de Réagir 43.

Au niveau du bilan / investissements :

Pour ce qui concerne les investissements, l'association aurait besoin d'acheter du matériel informatique, de pesage, de vidéo-surveillance et un véhicule supplémentaire.

Elle sollicite le VALTOM à hauteur de 30 000 € HT pour financer une partie de ces achats. Elle utiliserait également une partie de ses fonds propres pour compléter les investissements nécessaires.

Au niveau du compte de résultat / fonctionnement :

Le prévisionnel des années 2024 à 2026 prévoit que 80 % des dépenses concernent les charges de personnel.

Les achats de marchandises forment la part restante de charges.

Les ressources seraient majoritairement issues de subventions publiques (80 %) via :

- L'Etat (85 000 € HT) pour les postes en insertion ;
- La Région AuRA (3 000 € HT demandés) ;
- Le Département de la Haute-Loire (8 000 € HT demandés) ;
- La commune de Brioude (3 000 € HT acquis) ;
- Le SIB (montant non connu à ce jour) ;
- Les éco-organismes (2 000 € HT prévus).

Les recettes restantes seraient apportées par les ventes magasins et les prestations d'animations / sensibilisation.

Ce budget prévisionnel entrainerait un excédent d'environ 5 000 €.

A savoir que l'ensemble de l'activité de Réagir 43 représente un budget d'environ 750 000 € avec une réserve en fonds propres importante et des prévisions d'activité excédentaires pour les prochaines années (50 000 € / an environ), c'est-à-dire une situation financière solide.

Evaluation de la demande et contribution aux objectifs du VALTOM :

La demande de Réagir 43 concerne le développement de l'activité de ressourcerie, sachant que cela serait la seule ressourcerie sur le territoire de Brioude et son projet de développement, qui apparaît solide, vient compléter l'action déployée par le SIB.

Ce type de projet permet de répondre aux objectifs réglementaires nationaux et territoriaux intégrés dans le cadre du Contrat d'Objectifs Déchets Organiques et Economie Circulaire (CODOEC) du VALTOM et du SIB :

- Baisser les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) de 15 % en 2030 par rapport à 2010 (loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire) ;
- Augmenter la valorisation matière des DMA à 65 % en 2025 (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires - SRADDET) ;
- Développer le réemploi et la réutilisation pour atteindre 5 % du tonnage des DMA en 2030 (loi AGECE) ;
- Passer de 40 ressourceries ou recycleries recensées en 2019 à 100 d'ici 2025 (SRADDET).

L'association contribue également à l'objectif de sensibilisation du grand public et des professionnels au sujet des déchets.

Le montant de l'aide sollicitée auprès du VALTOM est important (30 000 € HT) au regard du montant du projet et de l'assise financière de l'association. Il serait par ailleurs important d'avoir des précisions sur les modalités de soutien du SIB pour évaluer l'ensemble des contributions des collectivités à compétence déchets sur le projet.

Pour information, l'enveloppe dédiée au soutien au démarrage des projets en 2024 s'élève à 50 000€.

Après avoir pris connaissances des documents ci-annexés,

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité**

- De valider le principe d'un soutien financier pour le projet d'extension des activités de l'association de Réagir 43 pour la création et le développement d'une ressourcerie sur la commune de Brioude à hauteur de 10 000 € HT pour 2024 ;
- D'autoriser le Président à signer la convention afférente.

FAIT ET DELIBERE, le 4 juin 2024
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Bernard BOULEAU,
Secrétaire de séance



Laurent BATTUT,
Président du VALTOM



DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Avenant n° 2 à la Convention de partenariat entre le VALTOM et la
Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) du Puy-de-Dôme

Le **4 juin 2024**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 21 mai 2024

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Votants : 27

Présents : Mesdames BIRARD Cécile, BRUN Evelyne, DUBIEN Ghislaine, GAIDIER Michèle.
Messieurs BATTUT Laurent, BONNET Nicolas, BOULEAU Bernard,
BRUNMUROL Laurent, CAYRE Philippe, CHABRILLAT Rémi,
CHASSANG Jean-Pierre, CHAUCOT Gérard, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves,
CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, LAGRU Alain, LANDIVAR Diego,
LOBREGAT Stéphane, MAILLARD Guy, MEALLET Roger Jean, MOLIMARD Alain,
RAVEL Pierre.

Pouvoirs : Madame FROMAGE Catherine (à Monsieur Laurent BATTUT),
Monsieur CINEUX Cyril (à Monsieur Laurent BRUNMUROL),
Monsieur GUITTON Florent (à Madame Evelyne BRUN),
Monsieur MENAGER Marc (à Monsieur Pierre RAVEL).

Excusés : Mesdames BRIAT Dominique, DAVID Marie, LAROUDIE Fabienne,
TRICHARD Dorothée.
Messieurs AUSLENDER Jérôme, BEAUD Gérard, CLEMENT Jean-Marie,
CHAMPOUX Bruno, RENIE Stanislas.

Afin de développer l'action du VALTOM à destination du secteur économique, une convention de partenariat a été établie avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) du Puy-de-Dôme, en tant qu'actrice essentielle du développement économique, le 13 juin 2023 (délibération n° 2023.033) pour une durée de 3 ans renouvelable une année supplémentaire.

15 500 artisans sont affiliés à la CMA du Puy-de-Dôme, dont une majorité de petites entreprises, réparties en 4 grands secteurs : alimentation, bâtiment, services, fabrication.

Les axes de collaboration suivants ont été identifiés :

- Sensibilisation des artisans au tri, à la réduction des déchets et à l'économie circulaire lors de temps collectifs tels que webinaires, conférences, ateliers thématiques, visites de sites... : tri des biodéchets, accès en déchèterie, réemploi, filières à Responsabilité Elargie du Producteur (REP) ;
- Accompagnement d'artisans volontaires dans la mise en œuvre d'actions visant à mieux trier les déchets assimilés (filiale et qualité du tri) et à réduire leur quantité : dispositif « Mon artisans zéro déchet ». Elaboration d'un état des lieux quantitatif et qualitatif, proposition d'un plan d'actions, accompagnement et évaluation ;
- Accompagnement d'artisans volontaires à une meilleure gestion des flux alimentaires et aux solutions de valorisation des invendus et des biodéchets ;
- Promotion de solutions circulaires : gourmet bag, réparation, réemploi des matériaux, valorisation des invendus alimentaires, solution Capillum... ;
- Développement de l'utilisation de contenants réutilisables dans les commerces de bouche et restaurants : promotion des solutions Raboule, PAMPA Consigne et autres, sensibilisation des clients et commerçants à l'usage de contenants lavables...

En vertu des articles 5 et 6 de cette convention, le programme d'actions et l'enveloppe financière sont définis chaque année et formalisés par un avenant à la convention. L'avenant n°1 a été adopté concomitamment à la convention, le 13 juin 2023 (délibération n° 2023.033).

En 2023/2024, le programme réalisé est le suivant :

ACTION	SECTEURS	Prévisionnel			Réalisé		
		Jours	Qté	€	Jours	Qté	€
Accompagnement individuel au tri et à la réduction des DMA	TOUS ARTISANS	100	50 diag	42 000,00 €	125	50	42 000,00 €
Sensibilisation collective des artisans au sujet des déchets.	TOUS ARTISANS	32	9 réunions à minima (1 / territoire)	13 440,00 €	33	9	13 440,00 €
Sensibilisation au tri à la source des biodéchets	ALIMENTAIRE						
Promouvoir les artisans réparateurs.	FABRICATION / SERVICES	6	9 temps (1/territoire) à minima	2 520,00 €	6	Expérimentation SBA	2 520,00 €
Promotion des solutions circulaires	TOUS ARTISANS						
		138		57 960,00 €	164		57 960,00 €

Le programme a été réalisé avec quelques ajustements sur le contenu et a nécessité plus de temps de travail pour la CMA que prévu, notamment en temps de prospection pour mobiliser les artisans pour les temps de sensibilisation et pour les diagnostics.

Concernant l'action de sensibilisation via des temps collectifs, 9 réunions ont été organisées au sujet du tri des biodéchets, réunissant un total de 58 participants. Elles étaient accessibles en présentiel et en visioconférence. Le nombre de participants moyen par réunion reste faible (8), et même nul sur certains territoires : la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne (difficulté récurrente à mobiliser sur ce territoire) et la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez (travail déjà conséquent du service déchet auprès des commerçants au sujet des biodéchets).

- ⇒ Pour 2024/2025, il est proposé de réduire le nombre de temps de sensibilisation collectifs à 4 grands secteurs (Clermont Auvergne Métropole, les Combrailles, Livradois-Forez, Issoire-Sancy) et d'intégrer des échanges de pair à pair pour favoriser la présence des artisans.

50 diagnostics « Mon artisan zéro déchet » ont été réalisés, ciblés sur les métiers de bouche. Les entreprises ont fait part de leur satisfaction concernant ce diagnostic. Leurs besoins portent majoritairement sur de la mise au point au sujet du tri. Peu d'actions de réduction des déchets s'en suivent à ce stade, soit parce qu'elles ne sont pas encore prêtes à passer le pas, soit parce qu'elles font déjà des actions à ce sujet.

- ⇒ Il est proposé de continuer cette action, en élargissant aux autres métiers couverts par la CMA tant que les déchets générés entrent dans la collecte des DMA.

Enfin, l'action de promotion des réparateurs a été modifiée. Le travail s'est centré sur la création d'une convention type d'accueil des artisans au sein des pôles de valorisation tels que ceux du Syndicat du Bois de l'Aumône. Une phase de test aura lieu dans les mois à venir pour ensuite être étendue aux autres collectivités adhérentes.

- ⇒ Aussi, il est proposé pour 2024/2025 de maintenir cette action avec l'objectif de déploiement sur les autres territoires.

Une nouvelle action est par ailleurs proposée : l'intégration de modules d'information et de sensibilisation sur les déchets au sein des parcours « création d'entreprise » proposés aux artisans en cours d'installation. Cela représente environ 250 artisans par an qui pourraient ainsi, dès le démarrage de leur activité, adopter les bonnes pratiques à ce sujet.

Pour l'année 2024/2025, le programme global d'actions suivant est donc proposé :

ACTION	SECTEURS	DETAILS	Prévisionnel		
			Jours	Qté	€
Accompagnement individuel au tri et à la réduction des DMA	TOUS ARTISANS	Accompagnement d'artisans volontaires dans la mise en œuvre d'actions visant à mieux trier les déchets assimilés (filierre et qualité du tri) et à réduire leur quantités. Elaboration d'un état des lieux quantitatif et qualitatif, proposition d'un plan d'actions, accompagnement et évaluation. Accompagnement disponible toute l'année. Nom du dispositif : Mon artisan zéro déchet	100	50 diag	42 000,00 €
Sensibilisation collective des artisans au sujet des déchets.	TOUS ARTISANS	Sensibilisation des artisans au sujet des déchets (dont réglementation) lors de réunions collectives sur les territoires et/ou échanges de pair à pair. <i>Sensibilisation à l'accès en déchetterie.</i> <i>Intégrer des échanges de pair à pair et des visites de site si possible (idées : Metabotik, Colas, Sites de stockage, Vernéa...)</i> <i>Intervention d'éco-organismes.</i> 4 réunions thématiques sur les 4 grands secteurs : Métropole, Combrailles, Livradois-Forez, Issoire-Sancy	32	4 réunions collectives	13 440,00 €
Sensibiliser les créateurs d'entreprises et les jeunes entrepreneurs	TOUS ARTISANS	Sensibilisation des créateurs d'entreprises lors des formations à la créations d'entreprises proposées à la CMA (24 formations réalisées sur l'années), soit environ 250 porteurs de projet Proposition et organisation de visite du site VERNA pour les porteurs de projet Contact des nouveaux chefs d'entreprise ayant contractés le Pass CMA pour les sensibiliser aux problématiques de déchets et notamment pour les secteurs ayant des problématiques de réduction et de valorisation des déchets		24 interventions en formation	
Promouvoir les artisans réparateurs.	FABRICATION / SERVICES	Organiser des temps de présence d'artisans en déchetterie (de préférence déchetteries type pôles de valorisation) pour sensibiliser les usagers à la réparation ou lors d'évènements appropriés.	6	Forfait	2 520,00 €
Promotion des solutions circulaires	TOUS	Lors des temps de sensibilisation collective et des accompagnements individuels,			
TOTAL			138		57 960,00 €

Ce programme représente un budget total de 57 960 € HT, identique à celui de la période 2023-2024.

Après avoir pris connaissances des documents ci-annexés,

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité**

- De valider le programme 2024/2025 avec la CMA pour un montant de 57 960 € HT ;
- D'autoriser le Président à signer l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle.

FAIT ET DELIBERE, le 4 juin 2024
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Bernard BOULEAU,
Secrétaire de séance



Laurent BATTUT,
Président du VALTOM



DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Convention Cadre « Compostage en pied d'immeuble » entre Auvergne Habitat, le VALTOM et ses collectivités adhérentes - Avenant n° 1

Le **4 juin 2024**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 21 mai 2024

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Votants : 27

Présents : Mesdames BIRARD Cécile, BRUN Evelyne, DUBIEN Ghislaine, GAIDIER Michèle.
Messieurs BATTUT Laurent, BONNET Nicolas, BOULEAU Bernard, BRUNMUROL Laurent, CAYRE Philippe, CHABRILLAT Rémi, CHASSANG Jean-Pierre, CHAUCOT Gérard, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, LAGRU Alain, LANDIVAR Diego, LOBREGAT Stéphane, MAILLARD Guy, MEALLET Roger Jean, MOLIMARD Alain, RAVEL Pierre.

Pouvoirs : Madame FROMAGE Catherine (à Monsieur Laurent BATTUT),
Monsieur CINEUX Cyril (à Monsieur Laurent BRUNMUROL),
Monsieur GUITTON Florent (à Madame Evelyne BRUN),
Monsieur MENAGER Marc (à Monsieur Pierre RAVEL).

Excusés : Mesdames BRIAT Dominique, DAVID Marie, LAROUDIE Fabienne,
TRICHARD Dorothee.
Messieurs AUSLENDER Jérôme, BEAUD Gérard, CLEMENT Jean-Marie,
CHAMPOUX Bruno, RENIE Stanislas.

Considérant le Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO) du VALTOM et en particulier le développement du compostage en pied d'immeuble au sein des résidences gérées par les différents bailleurs sociaux du territoire ;

Vu la délibération n° 2021.1298 du 17 juin 2021 autorisant le Président du VALTOM à signer la convention cadre tripartite entre Auvergne Habitat, le VALTOM et ses collectivités adhérentes ;

Suite aux réunions annuelles de suivi de cette convention, le bailleur Auvergne Habitat a exprimé son souhait de faire évoluer ladite convention par avenant afin de prendre en compte et préciser les éléments suivants :

- Le rôle de référent de site n'est pas uniquement réservé aux gardiens d'immeuble mais il peut également être attribué à des locataires volontaires ;
- Les critères de sélection et de priorisation des sites à équiper.

Après avoir pris connaissances des documents ci-annexés,

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité**

D'autoriser le Président à signer l'avenant n° 1 entre Auvergne Habitat, le VALTOM et ses collectivités adhérentes afin de prendre en compte les précisions demandées ci-dessous par Auvergne Habitat.

FAIT ET DELIBERE, le 4 juin 2024
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Bernard BOULEAU,
Secrétaire de séance



Laurent BATTUT,
Président du VALTOM



DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT
DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Adhésion du VALTOM à la Fédération « Agir pour la ligne Clermont-Ferrand – Le Mont Dore – Ussel – Tulle »

Le **4 juin 2024**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 21 mai 2024

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Votants : 27

Présents : Mesdames BIRARD Cécile, BRUN Evelyne, DUBIEN Ghislaine, GAIDIER Michèle.
Messieurs BATTUT Laurent, BONNET Nicolas, BOULEAU Bernard, BRUNMUROL Laurent, CAYRE Philippe, CHABRILLAT Rémi, CHASSANG Jean-Pierre, CHAUCOT Gérard, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, LAGRU Alain, LANDIVAR Diego, LOBREGAT Stéphane, MAILLARD Guy, MEALLET Roger Jean, MOLIMARD Alain, RAVEL Pierre.

Pouvoirs : Madame FROMAGE Catherine (à Monsieur Laurent BATTUT),
Monsieur CINEUX Cyril (à Monsieur Laurent BRUNMUROL),
Monsieur GUITTON Florent (à Madame Evelyne BRUN),
Monsieur MENAGER Marc (à Monsieur Pierre RAVEL).

Excusés : Mesdames BRIAT Dominique, DAVID Marie, LAROUDIE Fabienne, TRICHARD Dorothée.
Messieurs AUSLENDER Jérôme, BEAUD Gérard, CLEMENT Jean-Marie, CHAMPOUX Bruno, RENIE Stanislas.

La Fédération « Agir pour la ligne Clermont-Ferrand – Le Mont Dore – Ussel – Tulle » est une association dite « loi 1901 », créée le 24 avril 2024, dont l'objet social est de fédérer toutes les entités publiques ou privées souhaitant rétablir des circulations ferroviaires voyageurs et marchandises sur la ligne mentionnée dans son intitulé et dont le siège se situe à Saint-Ours-les-Roches. Son siège est établi à Saint-Ours-les-Roches.

2 catégories de membres peuvent adhérer :

- Actif, qui cotise et participe régulièrement aux activités aux activités et qui a droit de vote aux assemblées générales ;
- Sympathisant, qui soutient la fédération par des dons et peut participer aux assemblées générales sans détenir pour autant un droit de vote.

La Fédération est dirigée par un conseil d'administration composé de 3 à 20 personnes physiques représentantes des membres et élues pour 3 ans par l'assemblée générale.

Le VALTOM s'étant toujours positionné en faveur du développement du fret, notamment à travers VALORDOM 1, lorsqu'il s'est agi en 1997 de concevoir un schéma de transport des déchets favorisant la complémentarité rail / route. Le VALTOM reconnaît l'intérêt stratégique de la démarche de la Fédération et l'opportunité d'adhérer à celle-ci en tant que membre actif.

La cotisation, pour ce faire, s'élèverait à 1 500 € (cotisation libre pour le VALTOM, dans une fourchette de 30 à 3 000 €).

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité**

- D'adhérer à la Fédération « Agir pour la ligne Clermont-Ferrand – Le Mont Dore – Ussel – Tulle » pour un montant de 1 500 € ;
- De désigner le Président pour représenter le VALTOM au sein de son assemblée générale.

FAIT ET DELIBERE, le 4 juin 2024
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Bernard BOULEAU,
Secrétaire de séance



Laurent BATTUT,
Président du VALTOM



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.